



VILLE D'ENSISHEIM

Ville d'histoire, ville d'avenir

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ENSISHEIM DE LA
SEANCE DU 29 MARS 2016**

Présents :

M. HABIG Michel, Maire d'Ensisheim, Président

Mmes et MM. KREMBEL Philippe, COCQUERELLE Delphine, SCHULTZ Lucien, GRICOURT-WEBER Geneviève, STURM Christophe, COADIC Gabrielle, TOMCZAK François, Adjoint, MARETS Patric, SOLOHUB MISSLAND Pierrette, HEGY Patrice, DELACOTE Rémy, MISSLIN Christine, KRASON Philippe, KULHBURGER Brigitte, BECHLER Philippe, CARDONER Anne-Laure, THIRIET Emmanuelle, ELMLINGER Carole, SCHMITT Muriel, MORITZ Nicolas, LAMAS Damien, SANJUAN José, FUCHS Evelyne, DIRRENBERGER Jean-Pierre, DELEERSNYDER Ludwig, HOFFARTH Catherine, FISCHER Gilles, Conseillers Municipaux.

Absente excusée : KHEDIMALLAH Sabrina

Procurations : KHEDIMALLAH Sabrina, procuration à M. SCHULTZ

Secrétaire : M. KREMBEL, Adjoint au Maire

**Présents également : Mme SAUVE Marie, Directrice Générale des Services
M..THIEBAUT Gilles, Directeur Général Adjoint**

**Presse : Dernières Nouvelles d'Alsace
Alsace**

Auditeurs : 3

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures en saluant bien cordialement les membres du Conseil Municipal et la presse.

Puis M. le Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ordre du jour qui est arrêté comme suit :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 février 2016
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Utilisation de la délégation de compétences par M. le Maire
4. Approbation du compte administratif 2015
5. Compte de gestion 2015
6. Affectation des résultats 2015
7. Fiscalité locale : taux 2016
8. Budget primitif 2016
9. Charte d'entretien et de gestion des espaces communaux en Alsace
10. Convention de mise à disposition d'un terrain communal à l'association des jardins familiaux d'Ensisheim
11. Convention de location d'un terrain à l'auto-école Denise
12. Avis sur la révision des statuts du syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin
13. Avis sur l'adhésion de la communauté de communes de la vallée de Villé au syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin
14. Emplois saisonniers 2016
15. Convention de conseil et d'assistance avec l'Adauhr
16. Dénomination de la zone d'activités d'intérêt départementale et de la voie interne.
17. Divers

Point n° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le rapport de la séance du 29 février 2016.

Après délibération,

***le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- adopte le procès-verbal de la séance du 29 février 2016.

Point n° 2 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. Philippe KREMBEL, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération,

*le Conseil Municipal,
à l'unanimité,*

- désigne M. Philippe KREMBEL en qualité de secrétaire de séance.

Point n° 3 – UTILISATION DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE PAR M. LE MAIRE

Conformément à l'article 13 du règlement intérieur, *Monsieur le Maire informe* l'assemblée *qu'il a utilisé la délégation de compétence* que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

a) Décisions prises par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 14 avril 2014, vous avez bien voulu confier à M le Maire, délégation pour traiter les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous rends compte des décisions prises en vertu de cette délégation :

Décision n°01/2016 du 19 janvier 2016 : portant attribution et signature d'une mission de diagnostic sécurité incendie pour le Palais de la Régence au cabinet Dekra de Habsheim pour un montant de 2.500 € HT.

b) Droit de préemption

Il est précisé qu'en ce qui concerne le droit de préemption urbain *3 déclarations d'intention d'aliéner* ont été enregistrées, sans que la commune n'ait fait valoir son droit de préemption.

Le Conseil Municipal prend acte.

Point n° 4 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Madame Gabrielle Coadic expose :

I/ **Budget Ville**

La lecture de la balance générale des écritures du compte administratif 2015 fait apparaître, compte tenu des restes à réaliser, un résultat disponible final de 137 276.16 €.

En euros

Montants en euros	Fonctionnement		Investissement		Totaux	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements 2015	6 247 517,32	7 659 274,10	2 734 310,76	2 503 720,62	8 981 828,08	10 162 994,72
Reprise résultat 2014		32 571,49	488 879,29		488 879,29	32 571,49
Sous Total	6 247 517,32	7 691 845,59	3 223 190,05	2 503 720,62	9 470 707,37	10 195 566,21
Reports			1 390 889,46	803 306,78	1 390 889,46	803 306,78
Sous Total	6 247 517,32	7 691 845,59	4 614 079,51	3 307 027,40	10 861 596,83	10 998 872,99
Résultat disponible						137 276,16

A/ Les dépenses d'investissement 2015 :

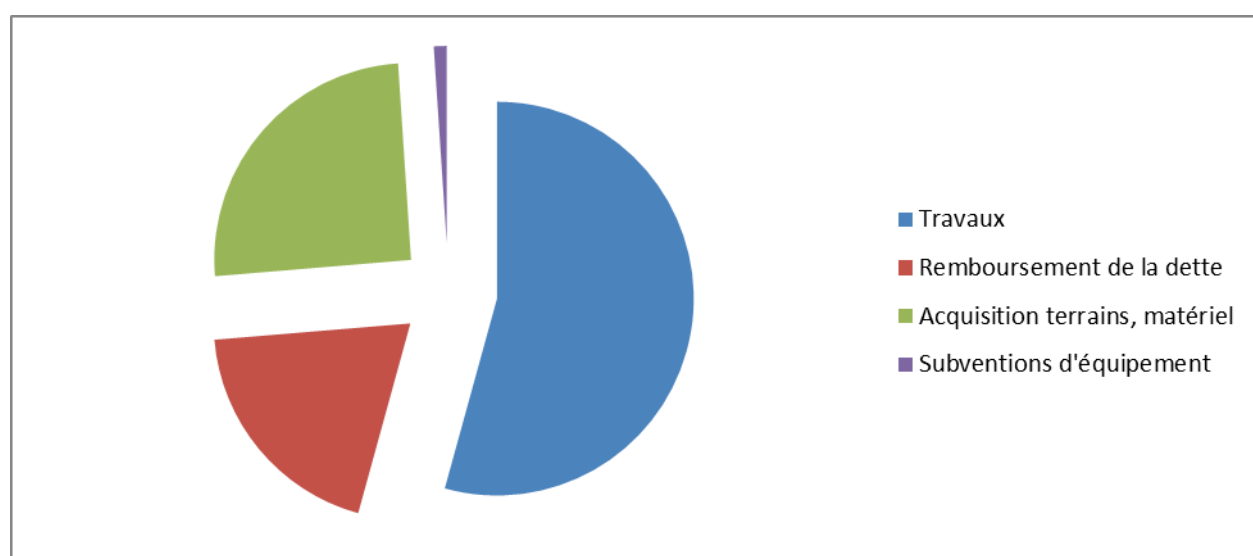
Les dépenses d'investissement se décomposent ainsi :

- les dépenses d'équipement pour 2 203 381 € ;
- le remboursement de la dette pour 530 245 €.

1/ Les dépenses d'équipement

En euros

DEPENSES D'EQUIPEMENT	2012	2013	2014	2015
Etudes	26 183			
Subventions d'équipement	12 897	4 299	25 981	28 684
Acquisition terrains, matériel	397 835	285 235	595 511	690 916
Travaux	4 571 420	3 447 472	1 584 333	1 483 781
TOTAL	5 008 336	3 737 006	2 205 825	2 203 381



Les principaux investissements ont concerné :

- Administration Générale (**67 000 €**) soit :
 - Achat logiciels, matériel informatique 67 000 €

- Domaine bâtiments (**704 000 €**) dont :
 - Travaux dans bâtiments communaux 318 000 €
 - Acquisitions foncières 243 000 €
 - Vidéo protection 122 000 €

- Réseaux : Voirie Eclairage Public (**1 020 000 €**) dont :
 - Divers travaux de voirie 579 000 €
 - Eclairage public 166 000 €
 - Harmonisation signalétique 141 000 €
 - Matériel de transport 45 000 €

- Espaces verts (**68 000 €**) dont :
 - Matériel de transport 26 000 €
 - Aménagements locaux 20 000 €
 - Acquisition de matériel 14 000 €

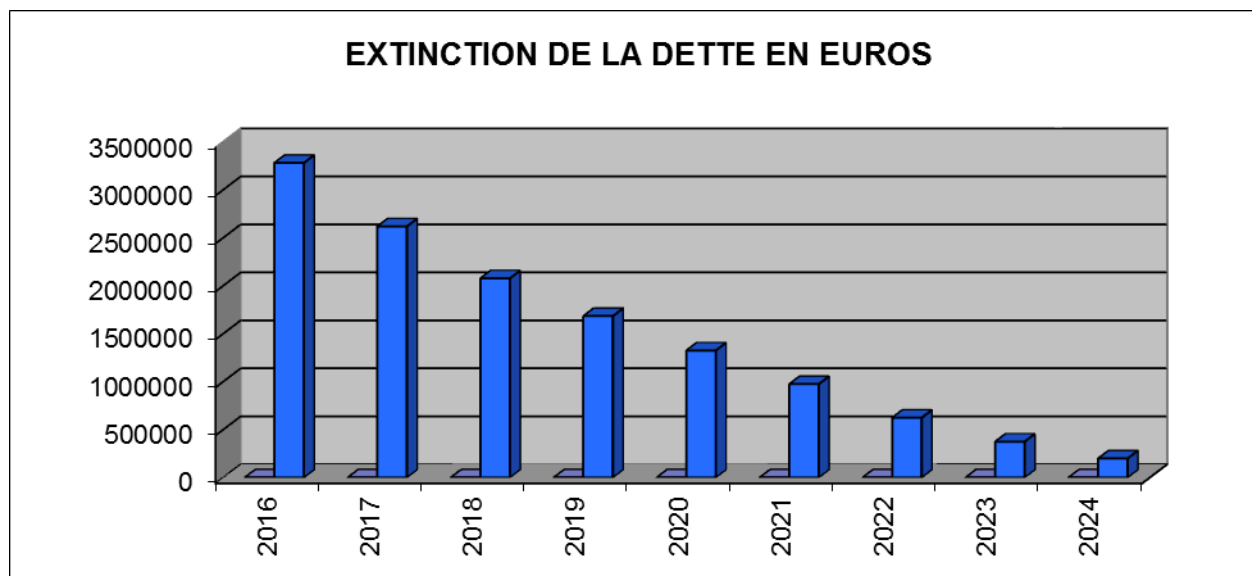
- Enseignement (**164 000 €**) dont :
 - Mobilier, matériel informatique 85 000 €
 - Ecole maternelle des Oréades 40 000 €
 - Des travaux dans nos écoles 30 000 €

- Sports, loisirs, culture (**51 000 €**) dont :
 - Acquisition de matériel 28 000 €
 - Réhabilitation régence 2^{ème} tranche 21 000 €

2/ Le remboursement de la dette

Il a été procédé au remboursement de la somme de 530 245 €. Un emprunt de 260 000 € à taux 0% (remboursable sur quinze mois) auprès de la CDC a été contracté, la dette au 31 décembre 2015 s'élève donc à 3 281 062 € (soit 441 € par habitant contre 932 pour la moyenne de la strate démographique).

Le profil d'extinction de la dette communale figure sur le graphe ci-dessous :



B/ Les recettes d'investissement 2015 :

Elles sont constituées des recettes d'équipement et des recettes financières.

Les recettes d'équipement sont constituées pour l'essentiel des subventions et emprunts.

En euros

RECETTES D'EQUIPEMENT	2012	2013	2014	2015
Subventions d'investissement	393 345	202 424	531 996	131 362
Emprunts		1 500 000		260 000
TOTAL	393 345	1 702 424	531 996	391 362

En 2015, les subventions perçues ont concerné en particulier :

- la réfection du parking de la piscine pour 50 000 € ;
- la construction du périscolaire Rasser pour 39 000 € ;
- les changements de fenêtres à l'école Rasser pour 12 000 €.

Les recettes financières sont constituées pour l'essentiel de l'affectation en réserves, du Fonds de Compensation de la TVA et de la taxe d'aménagement.

En euros

RECETTES FINANCIERES	2012	2013	2014	2015
FCTVA	530 828	596 405	610 069	
Taxe d'aménagement	51 099	41 799	48 655	92 726
Affectation en réserves	2 212 973	3 349 175	1 782 373	1 621 251
Autres immobilisations financières	928		630	
TOTAL	2 795 827	3 987 378	2 441 727	1 713 977

A noter que le Fonds de Compensation de la TVA a été perçu début 2016 pour la somme de 310 487 €.

C/ Les dépenses de fonctionnement 2015 :

1/ Les dépenses de gestion

Les dépenses de gestion sont en augmentation de 150 000 € soit +2,8%.

Elles se décomposent ainsi :

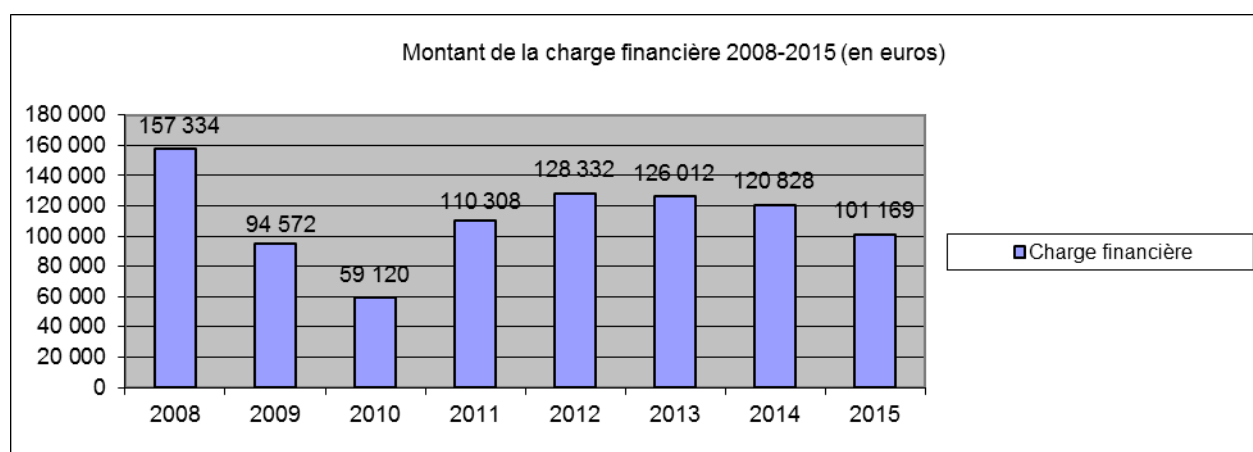
En euros				
DEPENSES DE GESTION	2012	2013	2014	2015
Charges à caractère général	1 535 869	1 550 991	1 616 953	1 755 970
Charges nettes de personnel	3 009 170	3 073 219	3 174 066	3 196 085
Autres charges	595 758	595 845	594 030	583 459
TOTAL	5 140 797	5 220 056	5 385 049	5 535 513

Les charges à caractère général : + 139 000 €. L'augmentation s'explique par l'externalisation du nettoyage de l'école Rasser (40 000 €), la confection d'un livre sur la ville d'Ensisheim (35 000 €), l'augmentation des dépenses d'électricité (27 000 € inscrits en décision modificative) et le coût de la prise en charge par le SCOT de l'instruction des dossiers d'urbanisme (25 000 €).

Les charges nettes de personnel : + 22 000 €, limité à 0.7% en particulier du fait des transferts de charges sur le chapitre des « charges à caractère général » comme indiqué ci-dessus.

2/ La charge financière

Elle baisse d'environ 20% par rapport à 2013 et 2014. Le taux d'intérêt moyen de remboursement de la dette communale a été de 2.8% en 2015. Cette dette ne comporte aucun emprunt toxique et aucun emprunt indexé sur le franc suisse. Elle est constituée de 90% de prêt à taux fixe.



3/ Les atténuations de produits

Elles concernent le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). La participation de la commune s'est élevée à 56 000 € en 2015, la

communauté de communes du centre Haut Rhin ayant pris en charge d'une manière dérogatoire 50 % du montant incombant aux communes membres.

4/ Les charges exceptionnelles

Elles s'élèvent à 7 517 € en 2015 contre 2 451 € en 2014.

5/ Les opérations d'ordre entre sections

Elles sont composées en 2015 des simples amortissements et du jeu d'écritures comptables permettant de comptabiliser les cessions d'actifs et d'alimenter le budget d'investissement des plus-values réalisées sur ces cessions.

D/ Les recettes de fonctionnement 2015 :

En euros				
RECETTES DE GESTION	2012	2013	2014	2015
Impôts et taxes	5 599 933	5 584 887	5 621 347	5 718 833
Dotations et participations	1 583 921	1 493 542	1 474 400	1 303 269
Produits de gestion courante	211 989	236 141	337 409	227 468
Autres produits de gestion courante	1 545 436	78 311	63 005	60 619
TOTAL	8 941 278	7 392 880	7 496 162	7 310 189

1/ Les impôts et taxes

La hausse, liée à l'augmentation des bases, est de 1.7%.

2/ Les dotations et participations

La baisse des dotations de l'Etat entre 2014 et 2015 s'explique par la diminution de la DGF de 167 000 € (1 019 000 € en 2014, 852 000 € en 2015).

3/ Les produits de gestion courante

Ils retrouvent un niveau équivalent à celui des années 2012 et 2013. L'année 2014 avait été marquée par la perception de produits ponctuels comme la redevance du syndicat d'électricité de 52 000 € et la forte augmentation de 26 000 € du produit issu des coupes de bois (cf commentaires délibération d'approbation du CA 2014).

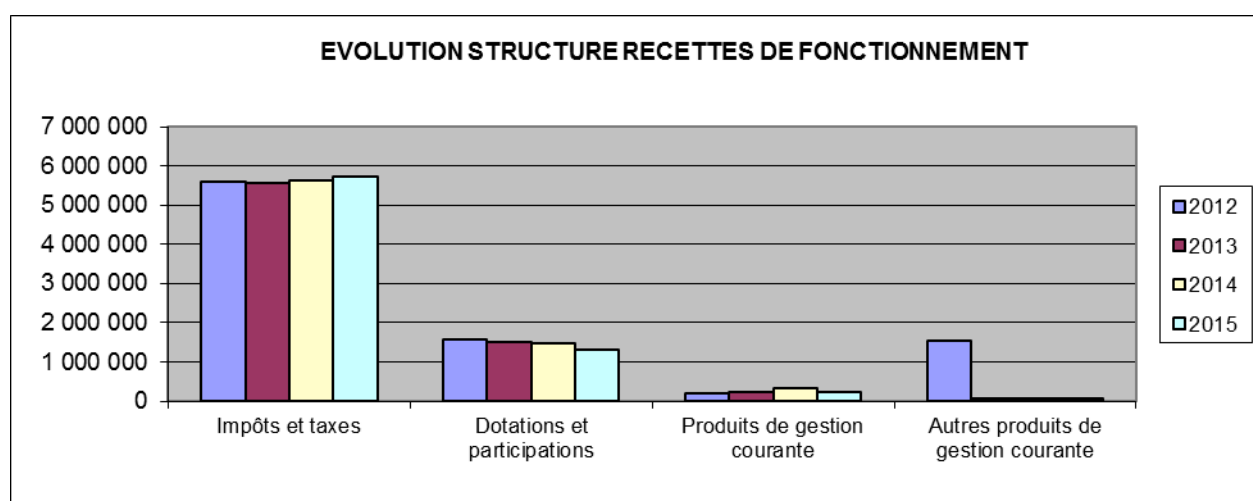
4/ Les autres produits de gestion courante

Ils sont stables.

5/ Les produits exceptionnels

D'un montant de 196 458 €, ils sont constitués pour l'essentiel par le titre de 167 807 € faisant suite au jugement du tribunal administratif de Strasbourg du 13 mai 2015 (affaire duopole).

L'évolution de la structure des recettes de fonctionnement sur les quatre dernières années, illustrant la baisse régulière des dotations et participations de l'Etat, figure sur le graphe ci-dessous :



II/ Budget annexe Eau

La lecture de la balance générale des écritures du compte administratif 2015 fait apparaître, compte tenu des restes à réaliser, un résultat disponible final de 11 417.90 €.

En euros

Montants en euros	Fonctionnement		Investissement		Totaux	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements 2015	267 256,80	336 852,25	54 960,39	50 747,00	322 217,19	387 599,25
Reprise résultat 2014	62 409,28			83 366,19	62 409,28	83 366,19
Sous Total	329 666,08	336 852,25	54 960,39	134 113,19	384 626,47	470 965,44
Reports			104 921,07	30 000,00	104 921,07	30 000,00
Sous Total	329 666,08	336 852,25	159 881,46	164 113,19	489 547,54	500 965,44
Résultat disponible						11 417,90

Comme prévu au budget primitif 2015, il reprend les résultats de clôture 2014 de l'ancien budget unique eau-assainissement.

Les principaux investissements ont concerné des changements de canalisation pour un montant de 55 000 €.

III/ Budget annexe Assainissement

La lecture de la balance générale des écritures du compte administratif 2015 fait apparaître, compte tenu des restes à réaliser, un résultat disponible final de 34 680.93 €.

En euros

Montants en euros	Fonctionnement		Investissement		Totaux	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements 2015	724 164,13	744 976,88	279 574,23	419 780,41	1 003 738,36	1 164 757,29
Sous Total	724 164,13	744 976,88	279 574,23	419 780,41	1 003 738,36	1 164 757,29
Reports			211 938,00	85 600,00	211 938,00	85 600,00
Sous Total	724 164,13	744 976,88	491 512,23	505 380,41	1 215 676,36	1 250 357,29
Résultat disponible						34 680,93

L'année 2015 a permis d'engager le programme pluriannuel d'assainissement.

IV/ Budget annexe ZAC des Oréades

Pas de mouvement sur l'année 2015.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 16 mars 2016,

- délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Michel HABIG, Maire,

- après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote

a) Délibérant sur le Compte Administratif de la Ville :

*le Conseil Municipal,
par 28 voix Pour, M. Habig ne prend pas part au vote,*

- **approuve** le Compte Administratif de l'exercice 2015 qui se présente comme suit :

	+ 1 444 328,27 € d'excédent en section de
fonctionnement	
	- <u>719 469,43</u> € de déficit en section d'investissement
Soit un résultat d'exécution	+ 724 858,84 €
	- <u>587 582,68</u> € de déficit sur restes à réaliser
Soit un excédent net de	+ 137 276,16 €

b) Délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe Eau :

*le Conseil Municipal,
par 28 voix Pour, M. Habig ne prend pas part au vote,*

- **approuve** le Compte Administratif de l'exercice 2015 qui se présente comme suit :

	+ <u>7 186,17</u> € d'excédent en section de fonctionnement
Soit un excédent de fonctionnement	+ 7 186,17 €
	+ 79 152,80 € d'excédent en section d'investissement
	- <u>74 921,07</u> € de déficit sur restes à réaliser
Soit un excédent d'investissement	+ 4 231,73 €

c) Délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe Assainissement :

*le Conseil Municipal,
par 28 voix Pour, M. Habig ne prend pas part au vote,*

- **approuve** le Compte Administratif de l'exercice 2015 qui se présente comme suit :

	+ 20 812,75	€ d'excédent en section de
	fonctionnement	
Soit un excédent de fonctionnement	+ 20 812,75	€
	+ 140 206,18	€ d'excédent en section d'investissement
	- 126 338,00	€ de déficit sur restes à réaliser
Soit un excédent d'investissement	+ 13 868,18	€

d) Délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe ZAC des Oréades :

*le Conseil Municipal,
par 28 voix Pour, M. Habig ne prend pas part au vote,*

- **approuve** le Compte Administratif de l'exercice 2015.

Point n° 5 - COMPTE DE GESTION 2015

Madame Gabrielle Coadic expose :

Après s'être fait présenter le compte administratif reprenant les crédits votés au budget primitif, ainsi que les décisions modificatives de l'exercice concerné, et le compte de gestion dressé par M. le Trésorier,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 16 mars 2016,

Après délibération,

*le Conseil Municipal,
à l'unanimité,*

- **déclare** que le Compte de Gestion 2015, en concordance avec le Compte Administratif, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Point n°6 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Madame Gabrielle Coadic expose :

Budget général de la Ville :

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 1 444 328,27 €

Vu l'avis de la Commission des Finances du 16 mars 2016,

Après délibération,

*le Conseil Municipal,
à l'unanimité,*

- **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice 2015
excédent

+ 1 411 756,78 €

B Résultats antérieurs reportés
ligne 002 - excédent

+ 32 571,49 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) excédent

+ 1 444 328,27 €

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement)
R 001 (excédent de financement)

- 719 469,43 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement

- 587 582,68 €

Besoin de financement F

- 1 307 052,11 €

AFFECTATION = C	=G+H	1 444 328,27 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		1 307 052,11 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002		137 276,16 €

Point n°7– FISCALITÉ LOCALE – TAUX 2016

Madame Gabrielle Coadic expose :

Pour l'année 2016, nous tablons sur une évolution des bases de 1% comme prévu dans la loi de finances. Les bases prévisionnelles seraient donc les suivantes :

	En euros		
	Taxe d'habitation	Taxe foncière (bâti)	Taxe foncière (non bâti)
Bases réelles 2015	7 437 000	7 878 000	165 000
Bases prévisionnelles 2016	7 512 000	7 957 000	167 000
Variation en %	+1.0%	+1.0%	+1.0%

En maintenant les taux de 2015, le produit global pour ces 3 taxes devrait s'élever à :

	En euros		
	Taxe d'habitation	Taxe foncière (bâti)	Taxe foncière (non bâti)
Bases prévisionnelles 2016	7 512 000	7 957 000	167 000
Taux d'imposition	11.66%	13.79%	43.61%
PRODUIT	875 899	1 097 270	72 829

Au final, les produits fiscaux prévisionnels 2016 des 3 taxes sont estimés à **2 045 998** euros.

Le Conseil Municipal est invité à voter le maintien des taux de 2015, inchangés à Ensisheim depuis 1986.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 16 mars 2016,

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **décide de fixer les taux** pour l'année 2016 de la manière suivante :

❖ Taux de Taxe d'habitation	:	11,66 %
❖ Taux sur le Foncier bâti	:	13,79 %
❖ Taux sur le Foncier non bâti	:	43,61 %

Point n° 8 – BUDGET PRIMITIF 2016

Madame Gabrielle Coadic expose :

Les budgets qui sont soumis à votre approbation sont équilibrés comme suit :

Budget principal

A) Section de fonctionnement :

Dépenses : 7 445 000 €
Recettes : 7 445 000 €

B) Section d'investissement :

Dépenses : 6 149 000 € dont Restes à Réaliser 1 390 889
Recettes : 6 149 000 € dont Restes à Réaliser 803 307

Budget annexe eau

A) Section de fonctionnement :

Dépenses : 357 000 €
Recettes : 357 000 €

B) Section d'investissement :

Dépenses : 394 000 € dont Restes à Réaliser 104 921
Recettes : 394 000 € dont Restes à Réaliser 30 000

Budget annexe assainissement

A) Section de fonctionnement :

Dépenses : 763 000 €
Recettes : 763 000 €

B) Section d'investissement :

Dépenses : 1 020 000 € dont Restes à Réaliser 211 938
Recettes : 1 020 000 € dont Restes à Réaliser 85 600

Budget annexe ZAC des Oréades

A) Section de fonctionnement :

Dépenses : 50 000 €
 Recettes : 50 000 €

B) Section d'investissement :

Dépenses : 50 000 €
 Recettes : 50 000 €

1) Section de fonctionnement : maîtriser les dépenses en assurant des services de qualité

Afin de permettre une analyse plus détaillée de la section de fonctionnement, je vous propose le comparatif suivant avec le budget actualisé (budget primitif et décisions modificatives) de 2015 :

a) Les dépenses d'exploitation :

En euros

Chapitres	Dépenses de fonctionnement	Budget 2015	Budget 2016	Variation
011	Charges à caractère général	1 756 000	1 800 000	2,5%
012	Charges de personnel	3 412 000	3 440 000	0,8%
014	Atténuation de produits	60 000	75 000	25,0%
023	Virement section d'investissement	1 086 000	936 000	-13,8%
042	Opérations d'ordre entre sections	400 000	475 000	18,8%
65	Autres charges	593 000	594 000	0,2%
66	Charges financières	120 000	110 000	-8,3%
67	Charges exceptionnelles	10 000	15 000	50,0%
		7 437 000	7 445 000	0,1%
	Dépenses de fonctionnement courantes	5 941 000	6 019 000	1,3%

Les dépenses de fonctionnement courantes pour 2016, hors virement à la section d'investissement, opérations d'ordre entre sections et charges exceptionnelles s'élèvent à 6 019 000 € contre 5 941 000 € au budget 2015, soit une augmentation de 1,3 %.

Les charges à caractère général :

L'augmentation de ces dépenses est de 2.5%. Est prévu sur ce chapitre le solde du coût de la confection du livre sur Ensisheim (25 000 €), hors cet élément exceptionnel, l'augmentation prévisionnelle est de 1.1%.

Les charges brutes de personnel :

Ces charges seront en hausse de 0.8% : cette évolution prend en compte le glissement GVT (glissement vieillesse technicité) et le maintien du gel du point d'indice des fonctionnaires.

La collectivité accentue sa politique en faveur de la formation des plus jeunes avec le maintien de son engagement en faveur de l'apprentissage ; six apprentis travaillent dorénavant, au sein de la collectivité.

Les atténuations de produits :

Elles concernent le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). La participation de la commune s'est élevée à 56 000 € en 2015, la communauté de communes du centre Haut Rhin ayant pris en charge d'une manière dérogatoire 50 % du montant incombant aux communes membres. Nous estimons le montant de notre participation au FPIC à 75 000 € (incluant l'aide CCCHR de 50%) en 2016.

Le virement à la section d'investissement :

Il est constitué de la reprise de 137 276 euros de l'excédent à fin 2015 et de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement prévu pour l'exercice 2016, à hauteur de 798 724 euros.

Les opérations d'ordre entre section :

Elles comprennent les écritures d'ordre qui s'équilibrent d'une section à l'autre et ne donnent pas lieu à décaissement. Elles sont constituées en 2016 exclusivement des amortissements pour la somme de 475 000 euros.

Les autres charges :

Elles restent stables. Elles sont composées pour l'essentiel par les subventions aux associations et au CCAS (115 000 €), ainsi que la participation au financement du SDIS (182 000 €). La ville continuera à apporter son soutien financier et logistique aux différents partenaires qui animent la vie locale ou concourent à la mise en œuvre d'une politique sociale adaptée aux besoins des plus fragiles de nos concitoyens.

Les charges financières :

Il s'agit du montant des intérêts à rembourser en 2016, le budget prévisionnel est de 110 000 euros contre 120 000 au budget précédent.

b) Les recettes d'exploitation :

En euros

Chapitres	Recettes de fonctionnement	Budget 2015	Budget 2016	Variation
002	Excédent antérieur	32 571	137 276	NS
013	Atténuation de charges	30 000	30 000	0,0%
042	Opérations d'ordre entre sections	6 000	6 000	0,0%
70	Produit gestion courante	391 000	387 000	-1,0%
73	Impôts et taxes	5 638 000	5 698 000	1,1%
74	Dotations et subventions	1 271 000	1 115 000	-12,3%
75	Autres produits de gestion courante	65 000	65 000	0,0%
77-79	Produits exceptionnels	3 429	6 724	96,1%
		7 437 000	7 445 000	0,1%
	Recettes de fonctionnement courantes	7 395 000	7 295 000	-1,4%

Les recettes de fonctionnement courantes pour 2016, hors excédent antérieur, opérations d'ordre entre sections et produits exceptionnels s'élèvent à 7 295 000 € contre 7 395 000 € au budget 2015, en baisse de 1,4 %.

Les atténuations de charge :

Elles correspondent au remboursement de frais de personnel et sont budgétées à hauteur du même montant que 2015.

Les produits de gestion courante (chapitres 70 et 75) :

Ils seront équivalents en 2016 à ceux de 2015.

Les impôts et taxes :

Les taux des impôts ménages, qui sont les mêmes depuis 1986, restent inchangés. L'augmentation de 1.1% est liée à la hausse de l'ordre de 1.0% des bases locatives, revalorisation intégrée dans la loi de finances 2016. Le produit prévisionnel est fixé à 2 050 000 €.

Ils intègrent également, comme chaque année depuis le transfert de la fiscalité économique à la Communauté de Communes du Centre Haut Rhin, une Attribution de Compensation (AC) fixée à 3 014 000 €.

Les dotations et subventions de l'Etat :

Elles diminuent de 12.3%. Nous prévoyons en particulier une baisse de la DGF de 20% (soit – 170 000 € par rapport à 2015), conséquence de la baisse annoncée par le gouvernement des dotations aux collectivités territoriales dans le cadre de son plan d'économies.

Nos capacités prévisionnelles d'autofinancement ressortent à hauteur de 1 405 000 euros. Cette somme se décompose ainsi :

- l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement 2016	798 724
- les amortissements 2016	475 000
- les reprises de subventions 2016	<u>- 6 000</u>
	1 267 724
- la reprise de l'excédent cumulé fin 2015	<u>137 276</u>
	1 405 000

euros

2) Section d'investissement : poursuivre la démarche d'équipement tout en maîtrisant l'endettement

La section d'investissement tient compte des crédits reportés de l'exercice 2015 (liste jointe). Les dépenses nouvelles d'équipement pour 2016 s'élèvent à 3,2 millions d'euros.

La stratégie de la collectivité vise à assurer à tous les quartiers à la fois un niveau d'infrastructure et d'équipements de qualité ainsi qu'à réaliser les équipements en adéquation avec les besoins de la population, qui positionnent la ville comme un pôle structurant.

Dans cet esprit, seront entrepris en 2016 les travaux de rénovation de l'école des Mines Prés fleuris : ils débiteront dès cet été pour permettre la rentrée scolaire de septembre 2017 dans les nouveaux locaux. Le projet s'élève à la somme de 3 700 000 euros TTC.

Le projet de transformation de l'ancienne école maternelle Baldé en une médiathèque se poursuivra avec le choix d'un programmiste.

Les travaux en lien avec l'accessibilité vont débiter dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap) que vous avez approuvé lors du conseil municipal du 26 octobre 2015. Un crédit de 144 000 euros est prévu pour l'année 2016. Ce programme se poursuivra jusqu'en 2021.

L'entretien du patrimoine immobilier de la collectivité se poursuivra avec des travaux dans le patrimoine bâti de la commune (mises aux normes, travaux de rénovation diverses, économies d'énergie).

Les travaux de voirie Faubourg de Belfort seront également entrepris dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée avec la communauté de communes du centre Haut-Rhin : un crédit de 800 000 euros est inscrit au budget primitif 2016.

Enfin, et comme chaque année, le renouvellement des outils de travail des services municipaux (parc automobile, matériel et outillage, informatique, matériel divers) sera poursuivi.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 16 mars 2016,

Après délibération et après avoir pris connaissance des documents présentés,

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

adopte le budget primitif 2016 équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

* fonctionnement	7 445 000 €
* investissement	<u>6 149 000 €</u>
Total :	13 594 000 €

Concernant le budget annexe eau, l'année 2016 permettra de poursuivre la réfection des réseaux en particulier faubourg de Belfort (dans le cadre des travaux de voirie).

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

adopte le budget primitif annexe eau 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

* fonctionnement	357 000 €
* investissement	<u>394 000 €</u>
Total :	751 000 €

Concernant le budget annexe assainissement, l'année 2016 permettra de poursuivre la réfection des réseaux, dans le cadre du programme pluriannuel, en particulier entre la ZI III Thur et la station d'épuration.

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

adopte le budget primitif annexe assainissement 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

* fonctionnement	763 000 €
* investissement	<u>1 020 000 €</u>
Total :	1 783 000 €

Concernant le budget annexe ZAC des Oréades, l'année 2016 devrait permettre le début de la commercialisation de la ZAC.

*Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,*

adopte le budget primitif annexe ZAC des Oréades 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

* fonctionnement	50 000 €
* investissement	<u>50 000 €</u>
Total :	100 000 €

Point n° 9 - CHARTE D'ENTRETIEN ET DE GESTION DES ESPACES COMMUNAUX

M. Schultz expose :

Depuis 2005, la Région a mis en place une palette de dispositifs pour accompagner les communes et les collectivités dans la réduction, voire la suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Cet accompagnement est assuré par la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) et financé par la Région et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

La commune d'Ensisheim souhaite s'inscrire dans cette démarche. C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à la charte d'entretien et de gestion des espaces communaux.

Après délibération,

*Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,*

- **autorise** M. le Maire à signer la charte à intervenir,
- **autorise** M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir des aides financières auprès de la Région et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Point n° 10 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITON D'UN TERRAIN COMMUNAL A L'ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX D'ENSISHEIM

M. Schultz expose :

La convention de mise à disposition d'un terrain communal situé au lieu-dit « Kaibengrunfeld » cadastré section 29.1, parcelle n° 354, ainsi qu'une partie de la parcelle 28, section 27 d'une superficie total de 2 hectare 60, à l'Association des Jardins Familiaux et Collectifs d'Ensisheim conclue le 1^{er} janvier 2007 est arrivée à échéance.

Afin de reconduire cette mise à disposition, il convient de conclure une nouvelle convention, selon le projet ci-joint, qui a pour objet de redéfinir les modalités et les conditions relatives à la gestion des Jardins Familiaux et Collectifs d'Ensisheim, entre la Ville propriétaire foncier du terrain et l'Association des Jardins Familiaux, gestionnaire des jardins.

Des modifications ont été apportées qui portent notamment sur :

- la durée du bail : 3 ans renouvelable une fois pour une période de 3 ans,
- l'indice de révision des prix (prix à la consommation réf. Juillet 2015 soit 125,86).

Par ailleurs, il est proposé de désigner M. Patric MARETS en qualité de représentant de la Ville aux fins de siéger au Comité de Direction de l'Association.

Après délibération,

*Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,*

- **fait sienne** des propositions susvisées,
- **autorise** M. le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention à intervenir.

Point n° 11 : CONVENTION DE LOCATION D'UN TERRAIN A L'AUTO ECOLE DENISE

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 25 janvier 2010, le Conseil Municipal avait autorisé la signature d'une convention de location d'un terrain avec l'auto-école Denise ayant son siège à ENSISHEIM, 34 rue de la 1^{ère} armée pour l'utilisation d'une ancienne piste militaire située au lieudit Hartfeld et cadastrée section 51 n°56 d'une surface de 140,90a selon le plan ci-joint.

Celle-ci est arrivée à échéance, aussi je vous propose son renouvellement.

L'Auto-école DENISE sollicite uniquement la mise à disposition de la partie en enrobés comprenant le chemin d'accès et une plate forme de 40m x 49m d'une surface d'environ 32,00a ainsi qu'un ancien transformateur hors service.

Il est proposé au Conseil Municipal de réserver une suite favorable à cette demande aux conditions particulières suivantes :

- Date d'effet : 1^{er} avril 2016
- Durée : 3 ans, renouvelable 1 fois
- Loyer forfaitaire annuel : 1.086,88 €
- Indexation du loyer sur l'évolution de l'indice du coût de la construction (base de référence : 3^{ème} trimestre 2015 indice 1608)
- Interdiction de toute sous location
- Limitation du poids des véhicules à 3,5 tonnes maximum
- Obligation de contracter une assurance, la Ville déclinant toute responsabilité en cas d'accident
- Autorisation aux riverains à emprunter le passage en enrobés

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **décide** de la mise à disposition des terrains susvisés,
- **autorise** M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention à intervenir.

**Point n° 12 – AVIS SUR LA REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT
DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN**

Monsieur le Maire expose :

Vu les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivité Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat de gaz ;
Vu la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016 ;

Considérant que de nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, les statuts révisés ;

Je vous propose d'approuver les nouveaux statuts révisés du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **émet** un avis favorable sur les nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le comité syndical du 29 février 2016 ;
- **demande** à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté préfectoral modifiant les statuts du Syndicat.

Point n° 13 – AVIS SUR L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE VILLE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

M. le Maire expose :

Vu les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivité Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat de gaz ;
Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé du 25 février 2016 demandant l'adhésion au Syndicat pour la compétence « électricité » ;
Vu la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties prenantes que la Communauté de Communes de la Vallée de Villé adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;

Je vous propose d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé au Syndicat.

Après délibération,

*Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,*

- **émet** un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;
- **demande** à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition du syndicat.

Point n° 14 – EMPLOIS SAISONNIERS 2016

Monsieur le Maire expose :

La Ville procède chaque année au recrutement d'agents saisonniers.

Ce dispositif d'accueil de jeunes est destiné à favoriser l'acquisition d'une première expérience professionnelle, à contribuer à l'insertion des jeunes et à répondre aux besoins des différents services de la ville.

La durée de travail est généralement de 15 jours, à l'exception de postes nécessitant une appropriation spécifique.

Ces emplois sont attribués par ordre d'arrivée sauf exigence de qualification particulière.

Je vous propose de recourir à 45 emplois saisonniers pour 2016, ce qui correspond aux besoins de la commune et aux capacités d'encadrement.

Un crédit de 52 000 € sera inscrit au compte 64.131 du budget 2016.

Après délibération,

*Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,*

- **adopte** la proposition susvisée.

Point n°15 - CONVENTION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE AVEC L'ADAUHR

Monsieur KREMBEL expose :

La ville a signé le 4 février 2013, une convention de conseils gratuits dispensés aux communes par l'ADAUHR, dans le cadre de leurs objectifs généraux d'urbanisme et d'aménagement du territoire du Haut-Rhin.

L'assistance apportée par l'ADAUHR peut s'exercer dans les domaines suivants :

- l'urbanisme
- l'aménagement public
- les constructions publiques
- l'habitat et le patrimoine bâti
- la gestion des paysages

D'une manière générale, l'ADAUHR met à disposition des collectivités, à leur demande, des actes administratifs pour les procédures nécessaires dans le cadre de la loi Maîtrise d'Ouvrage Publique, participe comme membre du jury dans les collèges de concepteurs ou de personnalités qualifiées aux sélections de concepteurs, maîtres d'œuvres et prestataires intellectuels, et apporte les moyens en personnel nécessaires à l'assistance.

Cette convention de conseil et d'assistance arrive à échéance. Je vous propose donc de signer une nouvelle convention, pour une durée de trois ans.

Il est proposé d'autoriser l'Adjoint délégué à signer cette convention.

M. Habig ne prend pas part au vote

Après délibération,

*Le Conseil Municipal,
par 28 voix Pour, (M. Habig ne prend pas part au vote)*

- **fait sienne** la proposition susvisée,
- **autorise** M. Sturm, adjoint délégué, à signer la convention à intervenir.

**Point n° 16 – DENOMINATION DE LA ZONE D'ACTIVITES D'INTERET
DEPARTEMENTAL ET DE LA VOIE INTERNE**

M. le Maire expose :

Dans le cadre de la création de la Zone d'Activités d'Intérêt Départemental à Ensisheim et conformément aux articles L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de lui donner une dénomination officielle et de dénommer sa voie interne.

Pour la Zone d'Activités, il est proposé la dénomination suivante « Parc d'Activités Plaine d'Alsace » et pour la voie interne « Avenue de l'Europe »

Après délibération,

*le Conseil Municipal,
à l'unanimité,*

- **approuve** la dénomination de la zone d'activités ainsi que de la voie interne.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Premier Adjoint clôt la séance à 21 heures et remercie les conseillers municipaux pour leur participation.

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la commune
d'Ensisheim de la séance du 29 mars 2016**

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 février 2016
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Utilisation de la délégation de compétences par M. le Maire
4. Approbation du compte administratif 2015
5. Compte de gestion 2015
6. Affectation des résultats 2015
7. Fiscalité locale : taux 2016
8. Budget primitif 2016
9. Charte d'entretien et de gestion des espaces communaux en Alsace
10. Convention de mise à disposition d'un terrain communal à l'association des jardins familiaux d'Ensisheim
11. Convention de location d'un terrain à l'auto-école Denise
12. Avis sur la révision des statuts du syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin
13. Avis sur l'adhésion de la communauté de communes de la vallée de Villé au syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin
14. Emplois saisonniers 2016
15. Convention de conseil et d'assistance avec l'Adauhr
16. Dénomination de la zone d'activités d'intérêt départementale et de la voie interne.
17. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Michel HABIG	Maire		
Philippe KREMBEL	1 ^{er} Adjoint		
Delphine COCQUERELLE	2 ^{ème} Adjointe		
Lucien SCHULTZ	3 ^{ème} Adjoint		
Geneviève GRICOURT-WEBER	4 ^{ème} Adjointe		
Christophe STURM	5 ^{ème} Adjoint		

Gabrielle COADIC	6 ^{ème} Adjointe		
François TOMCZAK	7 ^{ème} Adjoint		
Patric MARETS	Conseiller municipal		
Pierrette SOLOHUB-MISSLAND	Conseillère municipale		
Patrice HEGY	Conseiller municipal		
Rémy DELACOTE	Conseiller municipal		
Christine MISSLIN	Conseillère municipale		
Philippe KRASON	Conseiller municipal		
Brigitte KUHLBURGER	Conseillère municipale		
Philippe BECHLER	Conseiller Municipal		
Anne-Laure CARDONER	Conseillère municipale		
Emmanuelle THIRIET	Conseillère municipale		

Sabrina KHEDIMALLAH	Conseillère municipale	Procuration à M. Schultz	
Carole ELMLINGER	Conseillère municipale		
Muriel SCHMITT	Conseillère municipale		
Nicolas MORITZ	Conseiller municipal		
Damien LAMAS	Conseiller municipal		
José SANJUAN	Conseiller municipal		
Evelyne FUCHS	Conseillère municipale		
Jean-Pierre DIRRENBERGER	Conseiller municipal		
Ludwig DELEERSNYDER	Conseiller municipal		
Catherine HOFFARTH	Conseillère municipale		
Gilles FISCHER	Conseiller municipal		